

Jean-François POLO.*La commission européenne : un espace de compromis.
Le cas de la politique audiovisuelle*

À partir de l'étude de la politique audiovisuelle européenne, cette thèse s'interroge sur le rôle de la Commission européenne dans le processus d'élaboration des politiques communautaires. En combinant plusieurs perspectives théoriques (analyse cognitive des politiques publiques, néo-institutionnalisme, approche par les réseaux de politiques publiques), elle soutient que la Commission européenne est une institution qui joue un rôle dans la production des politiques européennes. Elle permet, au nom d'une logique intégrationniste, la réalisation de compromis entre les intérêts particuliers des États membres et des groupes professionnels. La thèse avance trois hypothèses : la Commission européenne est plus qu'un espace neutre de confrontation des intérêts; elle n'est pas un simple instrument entre les mains des États; elle dispose de ressources qui lui permettent d'agir comme un entrepreneur politique.

Dans le premier chapitre, J'aborde la question des conditions de l'inscription du secteur de l'audiovisuel sur l'agenda européen. Il importe, en effet, de se demander pourquoi et au nom de quoi la CEE va intervenir dans un secteur longtemps marqué par le contrôle étroit des États. Je montre ici que les premières interventions communautaires dans le secteur de l'audiovisuel sont les conséquences d'un double processus : la libéralisation de ce secteur (remise en cause du monopole étatique de la radiodiffusion et internationalisation du secteur) et la construction européenne dont les avancées affectent progressivement de nouveaux secteurs et conduisent les États et la Commission à rechercher une harmonisation des réglementations nationales afin de permettre la libre circulation des images en Europe.

Dans le second chapitre, je me suis focalisé sur un groupe particulier qui va réagir aux processus décrits dans le premier chapitre : les professionnels du cinéma. Je montre d'abord comment s'est constitué en France des rapports privilégiés entre cette profession et les autorités publiques ce qui me permet de conclure à une relation de type néo-corporatiste favorisant la mise en place d'un système d'aide unique en Europe. Face aux processus de déréglementation, cette profession va tenter de réagir et de s'organiser au niveau européen afin de défendre les avantages obtenus sur le plan national. À partir de l'apport des théories de la mobilisation des ressources, je montre comment ils parviennent à rassembler autour de leurs revendications, experts, acteurs politiques, publics. Enfin leurs revendications ont été relayées par l'action du ministre de la culture français qui apparaît comme le représentant suprême de leurs intérêts en tentant de promouvoir, au niveau européen, le modèle français de politique culturelle.

Alors qu'un espace audiovisuel européen émerge et qu'un certain nombre d'acteurs (publicitaires et groupes de communication d'une part, professionnels du cinéma et de la télévision de l'autre) se mobilisent en faveur d'une prise en compte de l'audiovisuel au niveau communautaire, le troisième chapitre analyse le processus d'institutionnalisation d'une politique audiovisuelle européenne à la fin des années 1980. Par institutionnalisation, j'entends à la fois l'élaboration d'une politique européenne audiovisuelle et la création d'un service en charge de ce dossier. J'ouvre ici la boîte noire des instances européennes en mettant à jour les processus internes aux institutions européennes : existence de logiques différentes voire concurrentes, de projets et d'initiatives parallèles, portées par divers acteurs et conduisant parfois à des situations de conflits. Je montre que par de-là les conflits d'intérêts, une logique intégrationniste pousse à la recherche d'un compromis afin d'atteindre un accord nécessaire aux yeux de tous les acteurs.

Dans le dernier chapitre, je m'interroge sur la capacité d'action de la Commission en me focalisant sur la Direction générale chargée d'élaborer la politique audiovisuelle de la l'Union européenne. J'étudie donc comment elle agit et quels types de ressources elle mobilise pour élaborer sa politique. Cette question s'inscrit dans la problématique de l'intégration européenne puisqu'elle vise à évaluer la capacité d'entrepreneur de la Commission, son degré d'autonomie ou de dépendance vis-à-vis des groupes de pression ou des États. La Commission apparaît comme un espace de compromis pour les politiques publiques européennes entre des intérêts particuliers et des représentations divergentes des finalités de la construction européenne. Autrement dit, elle ne se limite pas à un simple *bargaining* entre les États membres, elle produit aussi, via ses

institutions, ses fonctionnaires et ses manières d'agir, des logiques propres qui rendent plus complexes les processus décisionnels.

CURRICULUM VITAE

Jean-François Polo

Enseignant de science politique au Département Francophone des Sciences Politiques et Administratives de l'Université de Marmara à Istanbul.

e-mail : jfpolo@hotmail.com

Titres universitaires français

2000 : Doctorat de Science Politique, mention très honorable avec les félicitations du Jury.

"La Commission européenne, un espace de compromis. Le cas de la politique audiovisuelle", sous la direction de M. Gilles Massardier.

Soutenu à l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence le 22 décembre 2000 devant :
M. Olivier Dabène, Professeur de science politique à l'Institut d'Etudes Politiques d'Aix-en-Provence

M. Jacques Gestlé, Professeur de science politique à l'Université Dauphine, Paris IX

M. Gilles Massardier, Maître de conférences en science politique à l'IEP d'Aix-en-Provence

M. Pierre Muller, Directeur de recherche au CNRS, CEVIPOF, Paris

M. Emmanuel Négrier, Chargé de recherche au CNRS, CEPEL, Montpellier

1992 : DEA de Science Politique comparative. Mention AB. IEP d'Aix-en-Provence.

1991 : Diplôme de l'IEP d'Aix-en-Provence. Section politique et sociale. Session juin.

1987 : Licence des Sciences et techniques des activités physiques et sportives (UFR STAPS Marseille).

1984 : Baccalauréat série B, mention AB (Salon-de-Provence).

Expériences professionnelles

2001 : Enseignant au Département Francophone des Sciences Politiques et Administratives de l'Université de Marmara à Istanbul.

- Participation au séminaire sur la Démocratie.

- Co-organisation d'un colloque (17 et 18 octobre 2001) sur "La gestion des risques naturels".

2000 : Président de l'atelier "Politics and Policy in European Union" (TPS 15-I), au Congrès International de Science politique à Québec.

1998-99 : Moniteur au Centre de recherche sur l'Amérique latine et les Caraïbes, IEP, Aix-en-Provence.

1998 : Chargé de cours à l'IUT Gestion Urbaine, Aix-en-Provence.

1997 : Visiting Lecturer, Department of Government, University of the West Indies, Kingston, Jamaïque.

1995 : Stage à la Commission européenne à Bruxelles. Direction Générale X (Culture, Communication, Audiovisuel).

1986-94 : Maître auxiliaire en éducation physique et sportive et surveillant d'externat.

Langues

Anglais : lu, parlé, écrit.

Italien : lu, parlé.

Espagnol : lu, parlé.

Turc : en apprentissage.

Communications

- **“Expertises et débats dans l’élaboration des politiques européennes : entre principe de fonctionnement et processus de légitimation”**, communication au Congrès de l’Association Française de Science Politique, atelier “Politiques publiques et connaissances expertes”, Aix-en-Provence, 25 avril 1996.
- **“La Commission européenne comme espace de négociation : le cas de la politique européenne de l’audiovisuel”**, communication au colloque organisé par la revue *Politiques et Management Public* sur “L’europanisation des politiques publiques”, Paris, Sénat, 20-21 juin 1996.
- **“La Commission européenne : un acteur incontournable de l’action publique”**, Session extraordinaire de la Conférence Doctorale, Aix-en-Provence, 1-2 juillet 1998.
- **“La Commission européenne : un nouveau centre politique ?”**, communication à la journée de rencontre Université de Barcelone - IEP Aix-en-Provence, IEP Aix-en-Provence, 23 mars 1999.
- **“La Commission européenne : une administration politique ?”**, communication au Congrès de l’AFSP, atelier sur “La Commission européenne”, Rennes, 28 septembre-1er octobre 1999.
- **“Quelle Turquie pour quelle Europe ?”**, communication dans le cadre de la semaine de la francophonie, Université de Galatasaray, Istanbul, 23 mars 2000.
- **“La négociation dans les politiques publiques européennes. Le cas de la politique audiovisuelle”**, conférence à l’Université de Marmara, 12 mai 2000.
- **“La Commission européenne, une arène de négociations”**, communication au Congrès International de Science Politique, Québec, 1-6 août 2000.
- **“La Commission européenne : un gouvernement européen ?”**, conférence de l’Université de Marmara, Centre culturel français, Istanbul, 25 avril 2001.
- **“De la difficulté de coopérer : le partenariat entre organisations internationales et acteurs locaux”**, colloque Gestion du risque, Université de Marmara, Istanbul, 17-18 octobre 2001.

Publications

- **“L’Europanisation des politiques publiques”**, (avec O. Dabène, L. Le Ny, F. Boughanemi, J.-B. Escudier), in Rideau J. (dir.), *Les Etats membres de l’Union européenne : adaptation, mutations, résistances*, Paris, LGDJ, 1997, pp. 459-475.
- **“L’intégration de la Caraïbe à la lumière de l’intégration européenne”**, in Daniel Van Eeuwen (dir.), *Les processus d’intégration dans les Caraïbes et en Amérique Latine*, Aix-en-Provence/Paris, CREALC-Khartala, 1997, pp. 129-146.
- **“L’audiovisuel européen : un enjeu culturel ?”**, Revue *Hermès*, n°23-24, “La cohabitation culturelle en Europe. Les regards croisés des 15, de l’Est et du Sud”, avril 1999, pp. 65-71.
- **“La relance de la politique audiovisuelle européenne : les ressources politiques et administratives de la DG X”**, Revue *Pôle Sud*, novembre 2001.